COPIE DE LA LETTRE

TROUVÉE

APRÈS LE DÉPART DU ROI ET DE LA REINE,

Le mardi, vingt-un juin 1791, laquelle étoit dans un appartement d'un valet-de-chambre de Sa Majesté, cachée sous trois matelats, et prise par les sieurs Gaudron, Marcus, Prudem, Thiériot et Seicham; icelle lettre a été lue, au jardin des Tuileries, par le sieur Charles Alexandre Mary, commandant au district du Petit Saint-Antoine de Paris, à l'époqae du 13 juillet 1789 et mois suivant, lequel a été député par le peuple pour porter ladite lettre à l'Assemblée nationale, où il a été admis et conduit par un huissier de la chaîne, à M. Voidel, président du Comité des Recherches, où il a déposé ladite lettre, et en a reçu une attestation.

MONSIEUR,

J'eusse bien desiré ce matin, que j'ai passé au château, pour avoir l'honneur

de vous voir, vous y avoir rencontré, pour parler des trois mémoires que je vous ai remis ; car je vous avouerai sincèrement, que je vois avec regret, que le Roi ait éludé de prendre aucun parti que je l ai conseillé vis-à-vis des troupes, puisqu'il eût été si facile de faire tourner la fin de la révolution à la gloire et à l'avantage du Roi et de la Reine, tandis qu'il est à craindre que les choses n'empirent, si Leurs Majestés n'y prennent garde, et ne se défient pas des conseils qui ne peuvent que les abuser, en leur persuadant qu'il y ait la plus petite possibilité de rétablir les choses sur l'ancien pied.

Quelle différence n'y auroit-il pas aujourd'hui, si les commissaires du Roi eussent prévenu le scandale que viennent de causer les deux régimens de Dauphiné et du Roi cavalerie, en obligeant leurs officiers de se retirer, comme nous

venons d'en apprendre la nouvelle.

Que ferons et que vont faire à présent les autres régimens ?

Je ne dirai pas que c'est du sein de l'Assemblée Nationale qu'a pu partir ce conseil désagréable, ou du club des Jacobins, par leur correspondance dans tous les départemens, à cause de l'inaction où paroît être Sa Majesté et son conseil.

Mais si les conseils du Roi pensent qu'en faisant souffrir et languir les peuples, ils lasseront sa patience ; ils se trompent fort, parce qu'il y a des gens qui le surveille ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le désagrément ne tombe pas sur eux.

On ne parle de rien moins aujourd'hui, vu l'état des choses et la manière dont elles sont dirigées, que de donner au Roi une garde semblable toujours à celle

qu'il a eu depuis deux ans, ce qui, bien loin de flatter Leurs Majestés, ne leur donneroit que le désagrément d'avoir sans cesse devant eux des figures qui ne pourroient que leur déplaire, pendant qu'il étoit facile encore de leur éviter cette mortification.

J'avois même mis déja la plume à la main, pour déjouer ce ridicule dessein; mais l'incertitude où je suis, si d'une part je pouvois plaire à Leurs Majestés, et de l'autre les frais à faire, surpassant mes facultés, parce qu'il en faudroit distribuer des quantités, tant dans la capitale que dans les départemens, ces deux incidens m'ont retenus, quoique je sois bien assuré que, de la manière dont mon projet est conçu, l'Assemblée nationale, ni aucun parti, ne pourroit s'y opposer, puisqu'au titre près, dont il est inutile de parler aujourd'hui, Leurs Majestés n'auroient j'amais eu une garde mieux com-

posée, tant pour la beauté des hommes, que pour leur éducation, leur gentillesse et leurs mœurs.

Je vous dirai même plus, afin de mieux vous faire connoître quel est l'étendue de mon zèle pour le repos et la félicité de Leurs Majestés; c'est que j'aimerois mieux être derrière le rideau, pour déjouer les esprits mal intentionnés pour leur tranquillité, que d'être en place, parceque j'ai assez de moyens de m'élever par ailleurs, et que si j'avois reçu des nouvelles de Vienne, au sujet d'un prix proposé par feu Joseph II, Empereur, je serois dans le cas de me faire la plus belle réputation dans toutes les cours, écrivant encore aujourd'hui à son altesse l'archiduc François à ce sujet.

Ainsi donc, Monsieur, si vous croyez ma lettre digne d'être présentée au Roi, pour faire connoître à Sa Majesté quel est

mon zèle dans tout ce qui peut l'intéresser, comme sa tendre et digne épouse, la Reine, à qui je voudrois éviter également beaucoup de chagrins.

Je vous prie instamment de le faire, et d'être vivement persuadé des sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

JEUDI, DE L'HOUMANDE,
avec paraphe.

En marge est écrit:

Rue du Bouloir, n°. 40.

Ce 31 Mai 1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Monsieur Mary a remis aux Comités des Rapports et des Recherches, réunis par ordre de l'Assemblée Nationale, une lettre trouvée au Château des Tuileries, ce jourd'hui,

Signé, JEUDI, DE L'HOUMANDE.

Et datée, rue du Boulloir, N°. 40, le 31 mai.

Paris, le 21 Juin 1791.

CHARLES CARON, *Secrétaire.*
FRANÇOIS-PAUL-NICOLAS ANTOINE, *Secrétaire.*

M. Mary est celui qui a empêché que les appartemens du Roi et de la Reine n'aient été dévastés et mis au pillage par les mauvais patriotes, dont la plupart avoient déja leurs couteaux ouverts pour commencer le carnage, et d'autres qui ont osé couper les cocardes des bons citoyens, afin de mettre le divorce général parmi les amis de la liberté, ce qui auroit

Case
Wing
°DC
137.08
.F73
v. 4
no. 13

occasionné un très-grand malheur. Ledit sieur Mary, connu par son patriotisme, a été conduit en triomphe à l'Assemblée Nationale, où il a reçu les plus grands honneurs.

De l'imprimerie de P. PROVOST, rue Mazarine, N°. 92.

THE NEWBERRY LIBRARY